

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL313

présenté par  
M. Waserman, rapporteur

-----

### ARTICLE 28

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« ces »,

insérer le mot :

« derniers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.